

*Economie circulaire et engagement pour la croissance verte*

**Collecte, recyclage et valorisation des déchets du BTP :  
la mobilisation des producteurs de matériaux minéraux a permis de  
dépasser dès 2018 le seuil des 70 % fixé par l'Union européenne**

Initiés, il y a trois ans, par les ministères de la transition écologique et de l'économie, les « Engagements pour la croissance verte » (ECV) ont pour objectif de renforcer le partenariat entre les pouvoirs publics et les porteurs de projets innovants qui contribuent à la transition écologique. Engagés dans la démarche dès sa création en 2016, les professionnels de l'industrie extractive tirent un premier bilan très positif qui valide leur mobilisation en termes de valorisation et recyclage des déchets inertes du BTP avec un objectif atteint de 70 % des déchets recyclés, couvrant près de 28 % des besoins en granulats en France.

**Les entreprises de l'industrie extractive engagées dans la démarche ECV dès la première heure**

Conscientes de leurs obligations et de leur rôle à jouer dans la préservation des ressources naturelles, les exploitants des carrières de granulats se sont engagés dans des démarches responsables afin de gérer durablement et de façon raisonnée ces ressources, dans une logique de circuit court et d'économie circulaire.

C'est ainsi qu'en avril 2016, afin d'optimiser et diffuser largement plusieurs démarches déjà initiées, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) associée à l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) et au Syndicat national du béton prêt à l'emploi (SNBPE), signait, avec l'Etat, l'un des tout premiers ECV, impliquant les professionnels de la filière dans une démarche de valorisation et de recyclage des déchets inertes du BTP.

La signature de cet ECV visait plusieurs objectifs pour la profession :

- une utilisation plus rationnelle des ressources ;
- l'amélioration et le développement de la reprise et du recyclage des déchets inertes issus du BTP ;
- informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les acteurs du recyclage.

De son côté, afin de faciliter le recyclage et l'usage des matériaux recyclés, l'État s'est engagé à :

- favoriser le processus de collaboration entre les acteurs économiques et ses services ;
- faire évoluer les normes ;
- clarifier l'application des conditions d'admission des déchets inertes dans les installations et développer leur valorisation lors du remblaiement des carrières ;
- sensibiliser les acteurs publics et élaborer des supports techniques d'information.

L'Union européenne a fixé dans la directive-cadre « déchet » l'objectif de 70% de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2020. Cet objectif figure également dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

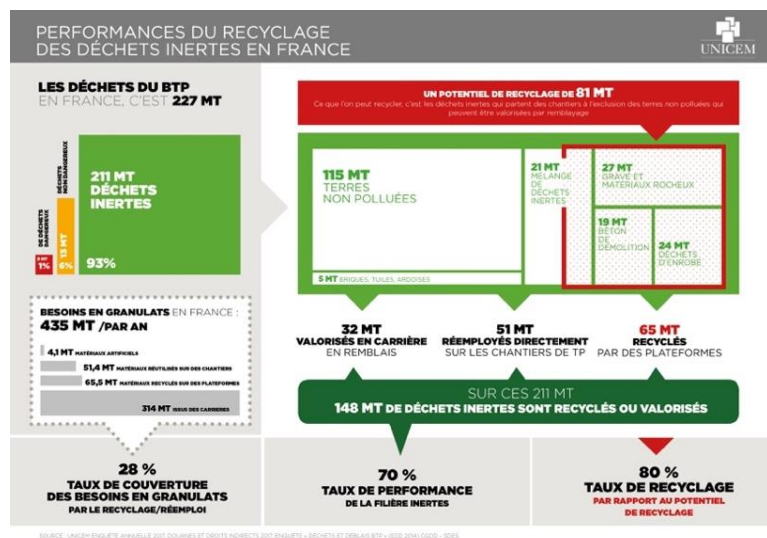
**Ce seuil des 70 % de recyclage et valorisation est d'ores et déjà atteint. Les déchets recyclables sont recyclés à hauteur de 80 % couvrant 28 % des besoins en granulats pour la construction.**

En France, pour répondre au besoin de la construction (bâtiments, infrastructures, travaux publics, etc.), l'utilisation de granulats s'élève à environ 435 millions de tonnes chaque année. Si la ressource minérale est abondante sur le territoire, il est nécessaire de la gérer durablement.

C'est pourquoi, des alternatives issues du recyclage et de la valorisation des déchets inertes viennent répondre à ses besoins et compléter l'offre de matériaux extraits des carrières.

Dans le cadre de l'« Engagement pour la croissance verte », la profession a développé plusieurs outils d'information et sensibilisation, à destination des acteurs du recyclage et des maîtres d'ouvrages avec, notamment, la création d'une plate-forme internet dédiée, [www.MaTerrio.construction](http://www.MaTerrio.construction), véritable centre de ressources qui donne accès à l'essentiel des informations, référentiels et conseils utiles pour déployer au mieux la valorisation et le réemploi des déchets inertes du BTP. On y retrouve un tableau de bord de la valorisation, une cartographie du réseau national des carrières et des plateformes dédiées à la valorisation et au recyclage, un fil d'actualités et une médiathèque, des témoignages et retours d'expérience, etc. S'y ajoutent, entre autres, la publication de guides référentiels et l'organisation de rencontres dans le cadre de colloques et salons.

Après trois ans de travaux en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les efforts engagés par les producteurs de matériaux minéraux permettent de dresser un premier bilan très positif. La mise en commun des chiffres de l'UNICEM et ceux du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire a permis d'établir des statistiques sur la production et la gestion des déchets inertes du BTP.



Les déchets du BTP en France sont estimés à 227 millions de tonnes, dont 93 % sont dits inertes, par conséquent non dangereux. Pour la filière, le traitement de ces déchets se décline autour des trois grands axes : le réemploi direct de chantier à chantier, le recyclage via les plateformes dédiées, la valorisation via le remblayage des carrières. Sur ces 211 millions de tonnes de déchets inertes, 148 millions de tonnes sont ainsi recyclés ou valorisés. L'objectif des 70 % fixé par la commission européenne à l'horizon 2020 est donc d'ores et déjà atteint. Les déchets recyclables sont même recyclés à hauteur de 80 %.

**Et au-delà de ces chiffres, cela signifie que le recyclage et le réemploi couvrent près d'un tiers (28 %) des besoins en granulats.**

### **Colombes et Gennevilliers : un exemple de boucle courte vertueuse**

A Colombes, dans les Hauts-de-Seine, l'aménagement du nouveau quartier l'Arc Sportif, se dessine à l'emplacement d'un ancien site industriel. Sur l'îlot Colombus, la déconstruction de 4 immeubles de bureaux et 3 locaux représentant une surface totale de plancher à démolir de 98 162 m<sup>2</sup> va permettre de recycler 75 000 tonnes de béton. Ces travaux d'une durée de 12 mois, sont entrepris par Cardem, filiale d'Eurovia, spécialisée dans la déconstruction et le démantèlement industriel. Ces matériaux de déconstruction sont ensuite pris en charge, contrôlés et traités sur la plateforme SPL de Gennevilliers située à quelques kilomètres du chantier. Ainsi recyclés et valorisés, ils repartent sous différentes formes dans la boucle de la construction et du BTP.

## **Objectif 90 % de taux de recyclage avec les ECV II**

Fort du bilan positif de ce premier ECV, la profession œuvre pour proposer à l'Etat de signer un nouvel engagement toujours axé sur l'économie circulaire mais s'enrichissant d'autres axes permettant de pérenniser l'approvisionnement durable en matériaux pour la construction et l'industrie, favoriser la transition énergétique et préserver la biodiversité. Principal objectif pour le volet « économie circulaire » : poursuivre des démarches sur le terrain et les actions de sensibilisation afin **d'atteindre 90 % de taux de recyclage des déchets inertes à horizon 2025, soit une progression de l'ordre de 8 millions de tonnes, ce qui permettrait de couvrir plus de 30 % des besoins en granulats pour la construction en France.**

Un volet juridique et réglementaire s'ajouterait aux travaux portant notamment sur la requalification et la sortie du statut de « déchet » (pour la partie inerte) et sur l'élargissement du périmètre du marquage CE pour une meilleure traçabilité des granulats recyclés.

Parallèlement, certaines expérimentations ouvrent la voie d'un recyclage à 100 %, dans certaines conditions et pour des chantiers spécifiques. Quand ce taux de recyclage sera possible à grande échelle, il permettra de couvrir au mieux 32 % des besoins en granulats pour la construction. Dans ce contexte, la profession a pleinement conscience de la nécessité de savoir proposer le bon matériau pour le bon usage dans une logique de boucles courtes et de complémentarité indispensable entre les matériaux de carrières et ceux issus de recyclage.

### **A propos de l'UNICEM :**

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), et les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.). L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (8 milliards d'euros). Pour en savoir plus : [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr)